18 Dec 1856

917

Circulaire à MM. les Curés et Missionnaires du Diocèse de Montréal.

MONTRÉAL, 18 DECEMBRE 1856.

MONSIEUR LE CURÉ,

En vous adressant la Lettre Pastorale ci-jointe, je crois devoir vous référer aux pages 276 et suivantes du *Cérémonial des Evêques*, parce que vous y trouverez, sur la *Bénédiction Papale*, des détails intéressants, qui vous fourniront une ample matière pour expliquer la pieuse cérémonie, qui est le principal objet de cette lettre.

Il faut aussi que je vous dise mon dernier mot sur la reconstruction de l'Eglise Cathédrale.

D'abord vous comprenez comme moi, que le nouvel appel que je fais au Diocèse, n'est pas plus dans mon intérêt personnel, que celui que fait un Curé à sa paroisse, quand il y a besoin d'ériger quelque part une Eglise Paroissiale.

Ensuite, comme toute ma vie est consacrée au service du Diocèse, j'ai droit d'attendre de lui ce qui m'est nécessaire pour vivre convenablement selon mon état.

Lors donc, qu'après l'incendie du 8 Juillet 1852, je mis chaque famille du Diocèse à contribution, pour un louis chacune, payé une fois pour toutes, je n'exigeais pas assurément tout ce que j'aurais pu demander. Or, comme je pouvais raisonnablement compter sur cette modique contribution, j'ai commencé à rétablir l'Evêché, avec l'espoir bien fondé que, moyennant toutes ces petites souscriptions volontaires, je pourrais remplir mes engagements.

Mais j'ai à vous découvrir ma dernière pensée d'alors, qui était que, si le Clergé ne m'aidait point à obtenir ce que je demandais, comme en suppliant, je finirais par user du droit que le St. Siége m'accorde, savoir d'exiger la dîme de tous les revenus des Paroisses et Missions du Diocèse ; et c'est ce que je fais, par la Présente, en mettant en vigueur l'Indult Apostolique du 6 Juillet 1852, par lequel il est permis aux Evêques de cette Province : *Ut pro decimâ parte reddituum singuli Parochi seu Missionarii vices Parochorum fungentes onerari possint, donec aliter à S. Sede Apostolicâ provideatur. Hanc vero S. Congnis. Sententiam.... Sanctitas sua benigne probavit servarique præcepit.*

Mais quoique je puisse user de ce droit jusqu'à ce qu'il plaise au St. Siége d'en ordonner autrement, je me contente toutefois, pour le moment, de la modique somme d'un louis, par famille, dans chaque Paroisse et Mission, et voici comment :

Chaque Curé et Missionnaire paiera la dîme de tous ses revenus, aux termes du dit Indult, jusqu'à ce qu'il ait formé autant de louis qu'il y a de familles dans sa paroisse ; c'est-à-dire que s'il y en a deux cents, il la paiera jusqu'à ce qu'il ait completé la somme de deux cents livres courant. Mais il va sans dire que tout ce qui, depuis le 6 Juillet 1852, a été donné en contributions volontaires, par les Curés, les Fabriques et les Paroisses, sera porté à compte. Il est aussi bien entendu que si les Fabriques et les Paroisses se mettent à contribution de leur côté, ce sera autant de déduit sur le montant à payer par les Pasteurs de ces Paroisses ou Missions.

918

Les termes d'échéance seront le premier Juin de chaque année.

En exigeant de la sorte ce qui m'est alloué par l'Eglise, pour mon honnête entretien, je ne pense pas être à charge à qui que ce soit, d'autant plus que, lorsque je pris l'administration de ce Diocèse, le Clergé voulut de lui-même se mettre à contribution, parce qu'il croyait alors que je ne pouvais pas convenablement subsister, avec les seules ressources de l'Evêché. Mais je le remerciai de sa bonne volonté, parce que vraiment je pouvais alors me passer de ce secours ; et sans le terrible incendie, qui a tout ruiné ce qu'avait fait mon vénérable Prédécesseur, je pense bien que je n'en serais jamais venu à la démarche, qu'il me faut faire aujourd'hui, par une raison de conscience, parce que je me crois obligé de travailler, de toutes mes forces, à relever de ses ruines, l'Etablissement Episcopal de cette ville.

La présente vous arrivera assez à temps pour vous porter les vœux et les souhaits de la nouvelle année. J'en profite pour vous exprimer tout ce que mon cœur ressent d'amour et d'affection pour chacun de vous, et pour vous donner une large part aux abondantes bénédictions que je suis chargé, par le Père commun, de répandre dans cette portion de son immense troupeau, qui est confié à notre sollicitude. Que Dieu donc, par son Immaculée Mère, nous bénisse tous, avec tous les travaux de l'année qui va commencer !

Je suis bien cordialement,

Monsieur le Curé,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

✠ IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

(Vraie Copie.)

A. Paré *Chan. Sécrétaire*